

science. Sa Sainteté excommunia le Père Quesnel, et envoya au roi de France et à l'archevêque de Paris deux brefs terribles contre les jansénistes. « Ce sont des esprits sortis » des ténèbres pour troubler la paix des royaumes et de » l'Église, dit le saint-père dans ses épîtres; ce sont des dé- » mons audacieux, qui veulent renverser la papauté et la » royauté; ce sont des hérétiques républicains, des agita- » teurs du peuple, qu'il faut réduire au silence, des rebelles » enfin, qu'il faut réprimer, dompter, terrasser même par le » tranchant du glaive, avant qu'ils aient miné les bases de » l'autel et du trône! »

Louis XIV, qui avait alors l'Europe entière sur les bras, jugea prudent de ne pas exécuter dans toute leur rigueur les ordres de sa Sainteté; il se contenta de bannir quelques jansénistes récalcitrants et d'imposer silence aux deux partis. D'ailleurs sa majesté n'était plus aussi favorablement disposée pour le saint-père, à cause du refus qu'il avait fait de donner l'investiture de Naples à Philippe V; et son mécontentement s'était encore accru depuis une affaire d'arbitrage qui avait été portée au tribunal de Clément XI, au sujet d'une contestation entre la duchesse d'Orléans et l'électeur palatin.

Ce prince, chef de la branche palatine de Neubourg et frère de l'impératrice, avait succédé au frère de Madame, mort sans enfants. La duchesse s'était présentée comme héritière du mobilier qui était considérable, et des fiefs féminins qui relevaient de l'électorat, ce qui avait entraîné des discussions fort graves. Les deux partis en appelèrent, l'un à l'empereur, l'autre au roi de France, et en obtinrent des jugements dictés par des intérêts de dynastie qui ne satisfirent

personne. En dernier ressort, les deux familles en avaient référé au pape. C'était au moment où les victoires du prince Eugène faisaient pencher la balance en faveur de l'empire. Sa Sainteté se rangea, suivant son habitude, du parti du vainqueur, confirma la sentence rendue par Léopold I^{er}, déclara les prétentions de Madame mal fondées, et condamna seulement l'électeur palatin à lui payer une somme de trois cent mille écus romains. La cour de France prétendit que le pape avait outrepassé ses pouvoirs, et chargea l'abbé de Thésac, au nom de Madame, de protester contre ce jugement d'une manière solennelle.

Sa Sainteté ne s'inquiéta pas de la colère de Louis XIV, assurée qu'elle était de la protection de l'empereur, alors victorieux; mais comme s'il eût été dans la destinée de Clément XI de n'échapper à un danger que pour tomber dans un autre, à peine ses appréhensions de guerre étaient-elles calmées, que deux événements terribles venaient plonger Rome dans la consternation. A la suite de pluies abondantes, le Tibre déborda, ensevelit toute la campagne sous les eaux et détruisit les récoltes; puis un tremblement de terre, qui dura près de quinze minutes, renversa des rues entières et ensevelit un grand nombre d'habitants sous les décombres de leurs maisons. Ainsi d'une part l'inondation du Tibre, de l'autre le tremblement de terre, contribuaient à rendre la position du pape extrêmement critique. Dans l'intérieur de la ville sainte comme au dehors, les exhalaisons qui s'échappaient du limon qu'avait laissé le fleuve en se retirant, avaient corrompu l'atmosphère et engendré des fièvres pestilentielles qui chaque jour enlevaient des milliers de victimes. La misère était



devenue si universelle, si profonde, que les deux tiers des habitants étaient réduits à se nourrir d'herbes; et ceux qui voulaient obtenir un peu de pain ou de viande pour soutenir leur misérable existence, étaient obligés de prostituer leurs filles et leurs femmes aux ecclésiastiques, qui seuls étaient assez riches pour acheter ces précieuses denrées. C'était à la fois un curieux et affligeant spectacle que celui des demeures des prêtres transformées en autant de sérails, où se pressaient les plus jeunes et les plus belles filles de Rome. Il n'y avait pas jusqu'au moindre petit clerc qui, sous prétexte de charité, n'eût recueilli plusieurs de ces infortunées.

Sa Sainteté s' alarma des conséquences qui pouvaient résulter d'une telle licence, et rendit une bulle qui enjoignait aux prêtres, aux prélats et aux cardinaux de tenir une conduite plus conforme au caractère du sacerdoce, sous peine d'en courir sa disgrâce; elle leur ordonna en même temps de rendre à leurs familles les jeunes filles et les femmes qu'ils entretenaient dans leurs palais; en outre, elle défendit expressément à tout ecclésiastique, sous la menace de l'interdiction, de s'enivrer, de jouer et de faire aucune orgie, pour tout le temps que Rome serait dans le deuil.

D'autres mesures furent encore arrêtées pour remédier aux désastres qui venaient de frapper la ville sainte. Le conseil du souverain pontife eut la sagesse de décréter que les citoyens dont les maisons avaient été renversées seraient exemptes d'impôts pendant plusieurs années; que les jeunes filles pauvres seraient nourries aux frais de la ville et placées sous la surveillance de matrones, afin d'empêcher qu'elles se prostituassent pour vivre; qu'enfin toutes les fêtes et les

réjouissances publiques seraient suspendues jusqu'au rétablissement de la prospérité.

Quelque admirables que fussent ces ordonnances, elles n'apportaient qu'un bien faible soulagement aux maux de toute espèce qui accablaient la population de Rome; ce qu'il eût fallu à des gens affamés, c'étaient des chargements de blé: mais le trésor de Saint-Pierre était à sec et hors d'état de faire des dépenses extraordinaires.

Les cardinaux avaient si bien trafiqué de leurs votes pour l'élection de Clément XI, que toutes les richesses enfouies dans les caves du Vatican, à la mort d'Innocent XII, ainsi que les sommes énormes provenant du jubilé, avaient passé dans leurs mains. Le saint-père songea tout naturellement à la France pour réparer le désordre qu'avait mis dans les finances son élection simoniaque; mais, en habile politique, il s'occupa préalablement de rétablir entre la cour de Versailles et son siège les rapports de bonne amitié, qui depuis quelque temps avaient reçu d'assez rudes atteintes. L'occasion, du reste, le servit à merveille.

L'archiduc Charles venait de se faire proclamer à Vienne souverain des Espagnes, sous le nom de Charles III, et avait transmis cette nouvelle aux ambassadeurs de l'empire à Rome, en leur enjoignant de célébrer ce grand événement par une fête solennelle dans l'église nationale des Allemands, afin de forcer la main au pape et de l'engager ouvertement dans leurs intérêts. Sa Sainteté ne se laissa pas prendre au piège; elle fit mander au Vatican les représentants de Louis XIV et de Philippe V, leur déclara qu'elle n'approuvait point la démonstration des plénipotentiaires de l'archiduc;

que si le droit des gens s'opposait à ce qu'elle défendit la célébration d'une fête religieuse, tout au moins elle prendrait des mesures pour démontrer à toute l'Europe qu'elle ne reconnaissait point le fils de l'empereur pour légitime roi des Espagnes. En effet, le cardinal Carpegna vint signifier aux ambassadeurs autrichiens que le pape interdirait l'église allemande si l'on y exposait son portrait avec celui de l'archiduc revêtu des ornements de la royauté espagnole.

Cette conduite valut à Clément XI sa réconciliation avec le grand roi et une grosse somme d'argent à titre d'aumône. Le Père la Chaise, ainsi que tous les jésuites français, se hâtèrent de mettre à profit les circonstances, et proposèrent à sa Sainteté de lui faire allouer de nouveaux subsides, si en échange elle consentait à se prononcer contre les jansénistes, et à employer son influence sur le roi d'Espagne pour en obtenir l'extradition du Père Quesnel, qui de sa retraite ne cessait de leur faire une rude guerre. Clément XI accepta le marché, et détermina Philippe V à donner l'ordre au marquis de Bedmar, qui commandait pour sa majesté catholique dans les Pays-Bas, d'appréhender au corps Quesnel et ses disciples dans tous les lieux où il les rencontrerait.

Les espions des jésuites avaient déjà découvert la retraite de leur redoutable adversaire, et dès que le gouverneur espagnol eut reçu les instructions de son souverain, il devint extrêmement facile d'exécuter l'arrestation du Père oratorien. Une troupe d'agents de police, conduite par des jésuites, se rendit dans une campagne, appelée le Refuge de Forêt, qu'habitait le vénérable janséniste, et l'emmena prisonnier à l'archevêché de Bruxelles. Heureusement un gentilhomme

français parvint à le faire évader et lui fournit les moyens de passer en Hollande. Néanmoins, on ne laissa pas que d'instruire son procès sur les papiers qu'on avait saisis dans sa retraite, et de le condamner par contumace à l'excommunication et à la réclusion dans un monastère jusqu'à la pleine satisfaction du saint-siège ou plutôt des jésuites, avec défense de rien faire imprimer, sous peine de prison perpétuelle.

Les disciples d'Ignace de Loyola entonnèrent aussitôt des chants de victoire, et proclamèrent partout qu'ils étaient en faveur auprès du pape. Ce succès les enhardit au point qu'ils osèrent demander à Clément XI de rendre un jugement dans l'affaire du culte chinois, qui était pendante à la cour de Rome depuis un grand nombre d'années. Voici en quoi elle consistait : En 1645, sous le pontificat d'Innocent X, d'après un rapport du Père Moralès, dominicain, la congrégation de la Propagande avait défendu provisoirement le culte que les jésuites rendaient au philosophe Confucius dans les cérémonies catholico-chinoises, ce que les bons Pères faisaient pour capter la confiance de l'empereur, des mandarins et des peuples du Céleste Empire. Alexandre VII, au contraire, en 1656, sur les remontrances du Père Martini, de la société de Jésus, avait fait autoriser par la congrégation de l'inquisition l'exercice de ces mêmes cérémonies, et avait déclaré qu'elles étaient nécessaires au maintien du catholicisme dans la Chine. Malgré cette décision, les divers ordres religieux qui se disputaient la gloire d'établir leur domination dans ces provinces, continuèrent à se faire une guerre violente qui menaça la tranquillité de l'empire chinois, et leur attira de la part du souverain une longue persécution.

Jusqu'en 1684, les querelles ne perdirent ni de leur vivacité ni de leur animosité, puisque le Père Grégoire Lopez, un dominicain qui avait passé dans le camp des jésuites et s'était fait nommer par leur influence évêque de Basilée, vicaire apostolique, puis métropolitain titulaire de la capitale de la Chine, écrivait au pontife, dans cette même année : « Très- » saint père, j'ai appris que mes anciens frères les domini- » cains, entraînés par un faux zèle, vous ont écrit que ma » défection était un déshonneur pour l'ordre, et ont cherché » à me noircir dans votre esprit. Je m'empresse donc de » vous donner les explications de ma conduite. Si je me suis » rangé du parti des jésuites, c'est que j'ai reconnu que leurs » méthodes de propagande catholique étaient préférables à » celles des autres ordres; et je puis d'autant mieux en juger » que je suis Chinois de naissance, par conséquent plus apte » qu'un autre à décider sur ce qui convient au caractère des » hommes du pays, plus savant dans la langue et plus » habile dans la lecture des livres chinois qu'aucun des » Européens. »

Les lettres de Lopez avaient provoqué de nouveaux décrets d'Alexandre VII, qui confirmaient les anciennes bulles relativement au rite chinois, et autorisaient le culte rendu à Confucius, ainsi que les cérémonies célébrées en l'honneur des morts, quoique ce culte constituât une véritable adoration, et quoique les cérémonies mortuaires dussent être positivement regardées comme sacrilèges et idolâtres, suivant l'esprit de la religion chrétienne. Ces pratiques consistaient, pour les habitants du Céleste Empire, à se prosterner le front jusqu'à terre devant le nom sacré du philosophe, écrit

en gros caractères dans un cartouche exposé sur une table, avec des cassolettes et des bougies allumées. Les mandarins lui rendaient cette adoration quand ils prenaient possession de leurs gouvernements, et les bacheliers lorsqu'ils recevaient leurs degrés; les gouverneurs des villes et les gens de lettres la renouvelaient deux fois par mois. Pour ce qui était des cérémonies célébrées en l'honneur des morts, elles étaient au nombre de trois et se pratiquaient à différentes époques. Celle qui avait lieu avant l'inhumation consistait à placer le portrait du défunt sur une table devant le cercueil, et au-dessus d'un cartouche qui portait le nom du mort. Des deux côtés on rangeait avec symétrie des fleurs, des parfums et des bougies allumées; après quoi, les parents et les amis venaient prendre part au deuil, saluaient le cercueil, se prosternaient, frappaient la terre avec leur front, et déposaient auprès du cartouche les parfums, les fleurs, les fruits et les bougies qu'ils avaient apportées.

La seconde cérémonie commémorative avait lieu deux fois par an; ces jours-là, chaque famille dressait une table sur laquelle se trouvait placé le portrait de l'ancêtre le plus illustre. A droite et à gauche, sur des tablettes, étaient tracés les noms des autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour du décès de chacun d'eux. Tous les parents s'assemblaient dans cette salle, et venaient déposer sur la table des carafes de vin, des plats de viandes, des parfums et des bougies, sans manquer de faire les génuflexions et les saluts d'usage.

La troisième cérémonie ne se pratiquait qu'une fois chaque année, au commencement du mois de mai. Les chefs de fa-

mille se transportaient avec leurs femmes et leurs enfants dans les cimetières où se trouvaient enterrés leurs parents; ils arrachaient les ronces et les plantes qui environnaient les tombes, réitéraient les marques de douleur et de respect qu'ils leur avaient données au moment de leur mort, et plaçaient sur les pierres tumulaires des viandes et du vin, dont ils faisaient ensuite un repas solennel. Tel était le culte national que les disciples d'Ignace de Loyola voulaient maintenir pour mieux assurer leur domination sur ces peuples.

Un membre de la congrégation de la Propagande, nommé Maigrot, scandalisé de la conduite des jésuites, entreprit de mettre un terme à d'aussi criants abus; il fit un mémoire terrible qu'il envoya secrètement à la commission du saint-office, en la suppliant d'ordonner une enquête et de faire vérifier l'exactitude de ses accusations. L'affaire fut conduite avec tant de mystère, que la compagnie de Jésus ne fut instruite de ce qui se tramait contre elle, que deux années après, par un écrit intitulé: « Questions sur les cérémonies chinoises, » que le pape Innocent XII leur communiqua. Ce livre avait soulevé dans toute l'Europe une réprobation générale contre ces bons Pères, qu'on n'accusait rien moins que d'être auteurs d'idolâtrie et corrupteurs du culte catholique. Une lettre du ministre Jurieu, chef des missions étrangères, leur porta un coup plus terrible encore et devint le signal d'une lutte à laquelle prirent part une foule de pamphlétaires de toutes les croyances. Néanmoins les enfants d'Ignace de Loyola firent tête à l'orage et obtinrent même un sursis pour le jugement que la congrégation de la propagande était chargée de rendre; enfin, en dépit de leurs brigues, la cour de

Rome sanctionna, par un décret du 20 novembre 1704, la sentence que la congrégation avait déjà rendue contre le culte chinois, et chargea le cardinal de Tournon de passer dans le Céleste Empire pour abolir l'idolâtrie et arrêter les désordres des missionnaires.

Pendant que la société des jésuites éprouvait cet échec, pour surcroît de malheur elle perdait l'un de ses plus fougueux adeptes. A son tour disparaissait de la terre le fameux Bossuet, ce prélat orgueilleux, si terrible pour les faibles, si bassement servile pour les forts. Cet évêque superbe, qui dans tout le cours de sa vie s'était montré l'apologiste de la monarchie absolue et du catholicisme outré, le champion de l'autorité sous ses formes les plus tyranniques, l'apôtre du vieil édifice que tous les esprits s'occupaient à démolir, l'ennemi de la liberté que son génie essentiellement despotique ne pouvait comprendre, et que la France se préparait à saluer avec enthousiasme.

Il mourait en se drapant dans son linceul, en s'enorgueillissant des triomphes qu'il avait remportés, en énumérant avec une joie féroce le nombre des victimes qu'il avait écrasées, Arnauld, toute la cohorte de Port-Royal, Fénelon, Jeanne Guyon, le père Lacombe et tant d'autres encore! Et cependant, ce prêtre insolent, si dur, si implacable pour les autres, non-seulement avait failli plusieurs fois dans sa vie; mais encore, ce qui semblera incroyable, il avait poussé l'irrévérence pour la religion catholique jusqu'à violer les lois sacrées de l'Église. Bossuet, jésuite, évêque de Meaux, fanatique outré, s'était marié!..... Ce fait est attesté d'une manière formelle par Jean-Denis, secrétaire du cardinal de